

Prison pour les agresseurs du carnaval

Fribourg » Deux hommes ont écopé de peines partiellement fermes après avoir tabassé un noctambule lors de l'édition 2020 du Carnaval des Bolzes.

Deux ans de prison, dont six mois ferme à purger en semi-détention. Telle est la peine que le Tribunal de la Sarine a infligée hier à chacun des deux individus ayant violemment agressé un noctambule en marge du carnaval des Bolzes le 23 février 2020 (LL du 18 mars). Agés d'une vingtaine d'années tout comme le jeune homme qu'ils avaient laissé pour mort dans les escaliers bordant le pont du Milieu, ils devront aussi verser à leur victime plusieurs dizaines de

milliers de francs destinés notamment à couvrir ses frais médicaux, ainsi qu'à l'indemniser pour le tort moral qu'il a subi.

La thèse que les deux prévenus avaient défendue lors des débats il y a deux semaines, selon laquelle ils se seraient « bagarrés » avec le plaignant, n'a guère convaincu le tribunal présidé par Benoît Chassot, qui les a reconnus coupables d'agression et de tentative de lésions corporelles graves. Leurs agissements dénotent leur « lâcheté » et leur « manque de scrupules », a asséné le président. Il a encore fustigé leur « volonté manifeste de faire mal », motivée par un « mobile futile et inconsistant », à savoir

« jouer les caïds » et « montrer leur supériorité ».

Pour ne rien arranger, les deux hommes n'ont montré « aucune prise de conscience », tentant de nier les faits jusqu'à ce que les éléments de l'enquête ne leur permettent plus de se défilier. Les juges se sont appuyés sur les déclarations constantes de la victime, ainsi que sur celles d'un témoin ayant assisté au passage à tabac, pour arriver à la conclusion que les agresseurs avaient agi sans aucune raison valable, s'acharnant en duo contre un adversaire isolé et rapidement mis hors d'état de se défendre. Quand bien même celui-ci se serait montré un peu envahis-

sant, il leur aurait suffi de s'en aller plutôt que d'agir comme ils l'ont fait, a conclu le président du tribunal.

Les juges sarinois ont néanmoins renoncé à expulser l'un des prévenus, qui n'a plus de contacts avec les membres de sa famille restés en Italie. La question ne se posait pas pour son coaccusé, originaire des Balkans mais détenteur de la nationalité suisse. Le mini-esclandre l'ayant opposé, aux côtés de son frère et de son père, à des proches de la victime dans les couloirs du tribunal a bruyamment rappelé que le jugement rendu hier pouvait encore faire l'objet d'un recours. » **MARC-ROLAND ZOELLIG**

Simon Berger fait le spectacle

Vitrofestival » Le Vitrofestival reprend ses quartiers le 9 avril de 11 h à 18 h et le 10 avril de 10 h à 17 h, à Romont. Cette 7^e édition frappe un grand coup, puisque l'artiste Simon Berger, portraitiste passé maître ès maniement du marteau, en fera la démonstration le 9 avril à 15 h dans la cour du château de Romont.

Ce verrier bernois s'était illustré en réalisant en 2021 le portrait en verre fissuré de Kamala Harris, la vice-présidente des Etats-Unis. Une œuvre exposée au National Mall à Washington. Le 9 avril marquera aussi l'ouverture de l'exposition du Vitromusée dédiée à Simon Berger, communique les organisateurs.

L'autre attraction de cette 7^e édition du festival suisse des arts du verre sera constituée de deux galeries. La première, dans la cour du château, présentera des œuvres de onze artistes du forum Art Verrier Suisse, verrerie, œuvres visibles jusqu'au 3 septembre. La deuxième, sur la passerelle du Vitromusée, dévoilera les bouteilles multicolores en verre soufflé et d'autres objets de Thomas Blank.

Pour la première fois, une soirée spéciale, samedi dès 18 h, permettra de découvrir la fusion du verre et du métal, spécialités respectives de Thomas Blank et Jimmy Jossi. »

STÉPHANE SANCHEZ

» Détails sur vitrofestival.ch

Les institutions présentent un modèle évaluant l'impact de 50 ans d'action sociale, et les défis du futur

Faire face aux défis de l'addiction

« NICOLE RÜTTIMANN

Social » « En 50 ans d'action sociale dans le canton, quel est le résultat des mesures prises par les institutions du domaine des addictions ? » Cinq organisations apportent la réponse sous la forme d'un projet commun: un modèle d'impact, publié par Le Radeau, Le Torry, Le Tremplin, Equip'Apparts et REPER. Elaboré dans le cadre de la commission addiction d'Infri – l'association fribourgeoise des institutions spécialisées –, il a été présenté hier à la presse. FR Addict vise donc à mesurer l'effet de 50 ans d'action sur la société et sur la vie de ceux qui souffrent d'addictions à l'alcool, à la drogue, au jeu ou au travail.

Premier constat paradoxal: « Le travail des institutions contribue à rendre le problème de l'addiction moins visible sur la place publique, alors même que les besoins des personnes concernées restent importants et évoluent avec le temps. » Les institutions ont « joué un rôle pacificateur, contribuant à une baisse de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité et de la santé publique », explique Olivier Spang, secrétaire général de l'Infri.

Quatre défis prioritaires

Le modèle pointe aussi, parmi les effets à court terme, une bonne prévention, une sensibilisation de la population et une meilleure qualité de vie offerte aux personnes dépendantes avec la préservation de leurs droits et dignité, et une meilleure intégration socioprofessionnelle. Enfin, et surtout, « le travail des institutions permet une diminution des coûts sociaux: entre 677 et 718 millions évités par an pour le canton! » Mais ces effets ont contribué à anonymiser les institutions et à invisibiliser les personnes. Or, les besoins restent grands et de nouveaux problèmes émergent.

Les institutions spécialisées identifient ainsi quatre défis prioritaires pour l'avenir: « L'insertion socioprofessionnelle des jeunes avec la promotion de la santé et la prévention en matière d'addiction, l'accès au loge-



Le Radeau, une des institutions participant au projet, se bat notamment pour le droit au logement des personnes souffrant d'addiction. Ghislaine Heger

ment et à la citoyenneté pour les personnes en situation d'addiction, la prise en charge de ces personnes dès 50 ans et, enfin, la question de la régulation des marchés des produits stupéfiants et de la dépénalisation de la consommation.»

Un lieu pour les seniors

« Comment accompagner les personnes ayant des addictions après la retraite ? » s'interroge ainsi Thierry Radermecker, directeur de la Fondation Le Torry, relevant qu'« un tiers de ces personnes a commencé à consommer, surtout de l'alcool, à l'âge de la retraite ».

Parmi les pistes dégagées dans le dispositif: former les personnes en EMS et dans les soins à domicile, ce qui permettrait aussi une détection précoce du problème, et intégrer cette problématique à la stratégie santé du canton. « Il manque une structure pour la prise en charge des seniors avec addictions. Il faudrait en créer une, idéalement financée par la LAMal, ou aménager des unités spécialisées dans les EMS, sinon dans une de nos institutions. »

« Les institutions ont contribué à une baisse de la criminalité »

Olivier Spang

Du côté des jeunes, avec le développement du numérique émergent de nouveaux dangers liés aux réseaux sociaux et aux jeux vidéo. « Il s'agit d'intensifier la prévention de ces addictions dès le plus jeune âge, en crèche et dans les écoles », selon Philippe Cotting, directeur de REPER. Le dispositif social milite pour que le canton intègre à l'école un volet prévention active face à ce phénomène. Il appelle aussi à penser une réinsertion « socioprofessionnelle », en reconnaissant les difficultés sociales des jeunes. Et de relever qu'un jeune bien dans sa peau a

moins tendance à se réfugier dans un usage problématique des réseaux: « Un quart des jeunes de 11 à 25 ans utilisent les réseaux pour échapper à un sentiment négatif; 4% en font un usage problématique. »

Autre point essentiel: l'accès au logement pour les personnes en situation d'addiction et en grande précarité sociale. « Ce droit doit être reconnu », a souligné Emmanuelle Barboni, directrice de l'association Le Radeau et présidente d'Equip'Appart. L'association qui vise à trouver un logement à des personnes souffrant d'addiction, réunissant Le Radeau, Le Tremplin, Le Torry et REPER, a traité plus de 70 demandes depuis sa création en 2016. Elle n'arrive plus à suivre. Or, avoir un logement est prioritaire. Il offre une stabilité facilitant ensuite les soins. Et d'appeler le canton à une aide formelle et financière pour pérenniser la structure.

Des actions toute l'année

Enfin, qu'il s'agisse de seniors ou de jeunes, le dispositif social addiction « milite pour une politique pragmatique en faveur de la dépénalisation de la consommation et la réglementation des marchés ». Il appelle à ne plus incarcérer les consommateurs de drogues telles que le cannabis et, avant cela, ne plus les amender. Et à pratiquer un système responsable, avec des degrés de réglementation adaptés aux différentes drogues. Il faut « sortir de la morale et axer l'approche sur les droits humains et la santé publique » en la matière, selon Cédric Fazan, directeur de la Fondation Le Tremplin.

Ce point sera d'ailleurs au cœur de la conférence organisée le 6 avril prochain dans le bâtiment Mozaïk à la route des Arsenaux, dans la capitale cantonale. Elle constitue l'une des nombreuses activités prévues durant l'année par les partenaires de FR Addict pour sensibiliser le public aux succès de leur dispositif et aux enjeux de demain. Un souper spectacle suivra le 1^{er} juin. Par ailleurs, des capsules vidéo ont été réalisées, à découvrir sur le site infri.ch. »